

JOURNAL

DE LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE

QUINZIÈME SESSION

PARIS

n° 6

19 octobre 1968

I. SEANCES DU LUNDI 21 OCTOBRE 1968

<u>Heure</u>		<u>Salle</u>	<u>Secrétaire</u>
9 heures	Bureau de la Conférence générale (quatrième séance)	IX	M. Barnes
10 heures	Dixième séance plénière	I	M. Barnes M. Urlik
10 heures	Commission du programme (Sous-Commission I : Education) (première séance)	II	M. P. Henquet
10 heures	Commission administrative (sixième séance)	IV	M. Chase
14 h.30	Bureau de la Commission du programme (troisième séance)	VIII	M. Makagiansar
15 heures	Onzième séance plénière	I	M. Barnes M. Urlik
15 heures	Commission du programme (Sous-Commission I : Education) (deuxième séance)	II	M. P. Henquet
15 heures	Commission administrative (septième séance)	IV	M. Chase
15 h.30	Comité des résolutions de la Commission du programme (cinquième séance)	VIII	M. P. Henquet M. Diatchenko

II. ORDRE DU JOUR DES SEANCES DU LUNDI 21 OCTOBRE 1968

Point de
l'ordre
du jourDocumentsQuatrième séance du Bureau de la Conférence
générale

- | | | |
|----|---|-------------|
| 1 | Adoption de l'ordre du jour | 15 C/BUR/6 |
| 2. | Installation du Directeur général : liste
des orateurs | 15 C/BUR/7 |
| 3 | Projet de rapport du Bureau sur l'adoption
du plafond budgétaire provisoire pour 1969-
1970 | 15 C/BUR/8 |
| 4 | Débat général : liste des orateurs | 15 C/BUR/9 |
| 5 | Recevabilité d'un projet de résolution
concernant le Programme et le budget pour
1969-1970 | 15 C/BUR/10 |

- | | | |
|---|--------------------|---|
| 6 | Questions diverses | - |
|---|--------------------|---|

Dixième séance plénière

- | | | |
|---|-----------------------------------|---|
| 8 | Installation du Directeur général | - |
|---|-----------------------------------|---|

Onzième séance plénière

- | | | |
|------|--|-------------------------------|
| 30.1 | Projets d'amendement au Règlement intérieur
de la Conférence générale : comptes rendus
analytiques | 15 C/62
15 C/71
15 C/72 |
| 29 | Composition du Conseil exécutif, durée du
mandat et modalités d'élection de ses membres | 15 C/24
15 C/25 |

Première et deuxième séances de la Sous-
Commission I (Education) de la Commission
du programme

- | | | |
|---|--|---|
| - | Election des trois vice-présidents et du
rapporteur | - |
| - | Organisation des travaux | - |

Point de
l'ordre
du jourDocuments

21.3	Titre II : Exécution du programme Chapitre 1 : Education (discussion générale)	15 C/5 Chap. 1 15 C/5 Add. et Corr. 1 et 2 et annexe II 15 C/5 annexe VII
<u>Sixième séance de la Commission administrative</u>		
37	Statut et Règlement du personnel	15 C/37
40	Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies : rapport du Directeur général	15 C/41
41	Comité de la Caisse des pensions du per- sonnel de l'Unesco : élection des repré- sentants des Etats membres pour 1969-1970	15 C/42
42	Caisse d'assurance-maladie : rapport du Directeur général	15 C/43 et Add.
26	Fonctions et responsabilités des organes de l'Unesco, y compris les méthodes de travail de la Conférence générale : rap- port du Conseil exécutif	15 C/6 15 C/21 15 C/ADM/DR.1 et 2
38	Répartition géographique des postes du Secrétariat	15 C/38 et Add.
<u>Troisième séance du Bureau de la Commission du programme</u>		
1	Adoption de l'ordre du jour	15 C/PRG/BUR/5
2	Travaux des Sous-Commissions I et II	-
3	Rapport du Président du Comité des résolutions	-
4	Questions diverses	-
<u>Cinquième séance du Comité des résolutions de la Commission du programme</u>		
-	Examen des projets de résolution présentés par les Etats membres sur les chapitres 1 et 3 du document 15 C/5	15 C/5 Chapitre 3 : 48, 61, 35, 54 15 C/DR.154, 160 Chapitre 1 : 15 C/DR.61, 162, 163

III. CALENDRIER PROVISOIRE DES SEANCES DES JOURS SUIVANTS

<u>Date et heure</u>	<u>Organe</u>	<u>Salle</u>	<u>Point de l'ordre du jour</u>
<u>MARDI 22 OCTOBRE</u>			
10 heures et 15 heures	Douzième séance plénière	I	29
15 heures	Treizième séance plénière		
10 heures et 15 heures	Commission du programme - Sous-Commission I (Education) (troisième et quatrième séances)	II	Organisation des travaux 15 C/5 et Add. et Corr. 1 et 2 et Annexe - Titre II, chapitre 1
10 heures et 15 heures	Commission du programme - Sous-Commission III (Sciences sociales, sciences humaines et culture) (première et deuxième séances)	X	21.3 Organisation des travaux 15 C/PRG/BUR/2 15 C/5 et Add. et Corr. 1 et 2 et Annexe - Titre II, chapitre 3 15 C/6 et Add. 1 et 2 15 C/DR.35
<u>MERCREDI 23 OCTOBRE</u>			
10 heures et 15 heures	Quatorzième séance plénière	I	20 (Adoption du plafond provisoire pour 1969-1970)
15 heures	Quinzième séance plénière		
10 heures et 15 heures	Commission du programme - Sous-Commission I (Education) (cinquième et sixième séances)	II	15 C/5 et Add. et Corr. 1 et 2 et Annexe - Titre II, chapitre 1
10 heures et 15 heures	Commission du programme - Sous-Commission III (Sciences sociales, sciences humaines et culture) (troisième et quatrième séances)	X	15 C/5 et Add. et Corr. 1 et 2 et Annexe - Titre II, chapitre 3

<u>Date</u> et <u>heure</u>	<u>Organe</u>	<u>Salle</u>	<u>Point de</u> <u>l'ordre</u> <u>du jour</u>
<u>JEUDI 24 OCTOBRE</u>			
9 heures	Bureau de la Conférence générale (cinquième séance)	IX	
10 heures et 15 heures	Seizième séance plénière Dix-septième séance plénière	I	9, 10, 12 et 19 (Débat de politique générale)
10 heures et 15 heures	Commission du programme - Sous-Commission I (Education) (septième et huitième séances)	II	15 C/5 et Add. et Corr. 1 et 2 et Annexe - Titre II, chapitre 1
10 heures et 15 heures	Commission du programme - Sous-Commission III (Sciences sociales, sciences humaines et culture) (quatrième et cinquième séances)	X	15 C/5 et Add. et Corr. 1 et 2 et Annexe - Titre II, chapitre 3
10 heures et 15 heures	Comité juridique (quatrième et cinquième séances)	VI	

IV. APERCUS DES SEANCES

Note de la rédaction

Les délégués trouveront dans la présente section du Journal des aperçus des séances du jour précédent. Ces aperçus ne sont publiés que pour la commodité des délégués et ne remplacent pas les comptes rendus in extenso ou les procès-verbaux des débats de la Conférence générale. Aucun effort n'est négligé pour assurer l'exactitude des aperçus, mais la place et le temps disponibles ne permettent pas de publier des rectifications ou des additions aux aperçus parus précédemment.

NEUVIEME SEANCE PLENIERE

Samedi 19 octobre 1968, 10 h.15

Président : S. Exc. M. William Eteki-Mboumoua (Cameroun)

Point 8 - Nomination du Directeur général

La Conférence générale s'est d'abord réunie en séance plénière privée ; elle a suivi la procédure recommandée par son Bureau et exposée précédemment dans le Journal (voir n° 4 et 5, Section V, "Procédures à suivre pour la nomination du Directeur général", par. 1 à 4).

Les débats ont ensuite repris en séance publique, et S. Exc. M. Atilio Dell'Oro Maini (Argentine), président du Conseil exécutif, a informé les délégués à la Conférence générale que le Conseil avait recommandé à l'unanimité la réélection de M. René Maheu au poste de Directeur général.

Le Président a rappelé les dispositions pertinentes de l'Acte constitutif (par. 2 de l'article VI) et du Règlement intérieur de la Conférence générale (articles 87, 99, 100, 101 et 102 et Règlement sur les élections au scrutin secret). Il a signalé que la Trinité et Tobago, le Yémen et la République populaire du Yémen du Sud n'ayant pas présenté de pouvoirs, n'ont pas le droit de vote.

Le Président a invité Mlle H. Boye (Danemark) et M. Mihindou-Mi-Nzamba (Gabon) à faire fonction de scrutateurs. La Conférence générale s'est alors prononcée, au scrutin secret, sur la recommandation du Conseil exécutif.

Les résultats du vote ont été les suivants :

Nombre d'Etats membres ayant le droit de vote à la session	120
Nombre des absents	3

Nombre des abstentions	2
Nombre des bulletins nuls	zéro
Nombre des suffrages exprimés	115
Nombre des voix constituant la majorité requise pour être élu	58
Nombre des voix obtenues par le candidat proposé par le Conseil exécutif	115
Nombre des voix contre	zéro

Aux applaudissements des délégués, le Président a proclamé M. René Maheu élu directeur général de l'Unesco.

Le Président du Conseil exécutif a ensuite présenté le projet de contrat et de statut du Directeur général (doc.15 C/69) ; ce projet a été approuvé par la Conférence générale après addition, sur la proposition du délégué du Sierra Leone, des mots "in writing" au paragraphe 4 de la version anglaise.

BUREAU DE LA COMMISSION DU PROGRAMME

Deuxième séance : samedi 19 octobre 1968, 9 h.20

Président : M. Bernard J.E.M. de Hoog (Pays-Bas)

Lors de sa deuxième séance, le Bureau a adopté son ordre du jour, a examiné le projet de calendrier de ses réunions ainsi que le calendrier des séances plénières de la Commission du programme et des séances des sous-commissions. Le Président du Comité des résolutions a rendu compte des travaux de ce comité.

COMMISSION DU PROGRAMME

Sixième séance : samedi 19 octobre 1968, 10 heures

Président : M. Bernard J.E.M. de Hoog (Pays-Bas)
S. Exc. M. Mustafa Tolba (République arabe unie)

La Commission a adopté à l'unanimité le document 15 C/DR.80 (Uruguay).

Elle a examiné les projets de résolution présentés sous la cote 15 C/DR.81 (Yougoslavie) et 15 C/DR.82 (Roumanie). Les délégués des pays ci-après ont participé au débat : Yougoslavie, Roumanie, Finlande, Pays-Bas, Union des républiques socialistes soviétiques, Pakistan, Etats-Unis d'Amérique, Congo (Brazzaville), Cameroun, Tanzanie, Inde, France et Tchécoslovaquie.

Le Directeur général adjoint a répondu aux questions soulevées par divers orateurs.

Les deux résolutions ont été adoptées à l'unanimité sous leur forme amendée.

La Commission a approuvé le calendrier des séances plénières de la Commission du programme et de ses sous-commissions (doc. 15 C/PRG/BUR/2 et Annexes) sous sa forme amendée.

La Commission a examiné le projet de résolution présenté par le Comité de rédaction sous la cote 15 C/PRG/DR.2. Les délégués des pays ci-après ont participé au débat : Royaume-Uni, France, Suisse, Pologne, Uruguay et Union des républiques socialistes soviétiques. Le délégué de l'Inde, qui préside le Comité de rédaction, a fait rapport sur les travaux de cet organisme.

La Commission a adopté à l'unanimité la résolution 5.21 sous sa forme amendée (document 15 C/PRG/DR.2).

Elle a examiné le projet de résolution présenté par la Roumanie sous la cote 15 C/DR.84. Les délégués des pays ci-après ont participé au débat : Roumanie, Autriche, Finlande, France, Royaume-Uni, Suisse, Yougoslavie, Italie et Union des républiques socialistes soviétiques.

La Commission a adopté la résolution à l'unanimité sous sa forme amendée.

COMITE DES RESOLUTIONS DE LA COMMISSION DU PROGRAMME

Quatrième séance : samedi 19 octobre 1968, 10 h.30

Président : S. Exc. M. K. Arianayagam (Malaisie)

Le Comité des résolutions a poursuivi l'examen des projets de résolution ayant trait aux Chapitres 1 et 3 du Titre II du document 15 C/5.

Le Comité se réunira le lundi 21 octobre 1968 à 15 h.30, salle VIII, pour examiner les projets de résolution suivants :

Chapitre 1 : DR.6 (République arabe unie); DR.9 (Afghanistan), DR.162 (Uruguay) et DR.163 (Argentine, Colombie, Espagne et Uruguay)

Chapitre 3 : DR.36 (Afghanistan), DR.35, 48, 54, 61, 142 (Inde), DR.154 (Inde et Afghanistan), DR.160 (Chili)

Le Comité invite instamment les délégations des Etats membres auteurs des projets de résolution mentionnés ci-dessus à se faire représenter à cette séance.

COMITE JURIDIQUE

Troisième séance : samedi 19 octobre 1968, 9 h.30

Président : M. Hilding Eek (Suède)

Le Comité juridique a examiné son premier rapport (15 C/LEG/1) concernant l'élection de son bureau et le point 30.1 de l'ordre du jour. Le Comité a adopté à l'unanimité ce rapport, avec les modifications qui y ont été appor-
tées au cours du débat.

V. AVIS OFFICIELS

EXAMEN DU POINT 29 DE L'ORDRE DU JOUR - COMPOSITION DU CONSEIL EXECUTIF, DUREE DU MANDAT ET MODALITES D'ELECTION DE SES MEMBRES

Il est rappelé que la Conférence générale a approuvé, à sa huitième séance plénière, sur la recommandation de son Bureau, les dispositions suivantes pour l'examen du point 29 de l'ordre du jour :

1. A la onzième séance plénière (lundi 21 octobre, après-midi), le Président du Conseil exécutif présentera les recommandations du Conseil (15 C/24). Les délégués du Japon et du Pérou présenteront les propositions de leur gouvernement (15 C/25).
2. La Conférence générale procédera alors à une discussion préliminaire, pour laquelle deux séances plénières sont prévues le mardi 22 octobre (en plus de celle de l'après-midi du lundi). Le Bureau de la Conférence générale estime qu'aucune décision, même de principe, ne devrait être prise sur le fond de la question au cours de ce débat préliminaire. La Conférence désirera probablement renvoyer la question, d'une part, au Comité juridique pour l'étude de ses aspects juridiques et, d'autre part, à la Commission administrative pour l'étude de ses aspects administratifs et budgétaires.
3. La Conférence reprendra l'examen de la question en séance plénière et ne se prononcera que lorsqu'elle aura été saisie des rapports de ces deux organes (séances du lundi 4 novembre, matin et après-midi).

PROJET DE RESOLUTION PRESENTE PAR L'ARGENTINE, L'URUGUAY, L'ESPAGNE ET LA COLOMBIE (document 15 C/DR.163 - Personnel enseignant)

Ce projet de résolution est également présenté par la Bolivie, le Brésil, le Chili, le Costa Rica, la République dominicaine, El Salvador, l'Equateur, le Guatemala, le Honduras, le Mexique, le Nicaragua, le Panama, le Paraguay, le Pérou, les Philippines et le Venezuela.

NOUVELLES DES DELEGATIONS

Argentine : S. Exc. M. José Mariano Astigueta, secrétaire d'Etat à la culture et à l'éducation et président de la délégation argentine, a quitté Paris le vendredi 18 octobre. En son absence, la délégation argentine sera dirigée par son vice-président, S. Exc. le Dr Bonifacio Lastra, délégué permanent auprès de l'Unesco.

Australie : En l'absence de S. Exc. M. C.T. Moodie, du vendredi 18 octobre au dimanche 27 octobre et du vendredi 1er novembre au lundi 11 novembre, la délégation australienne sera dirigée par M. W.J. Weeden.

Cameroun : S. Exc. M. Zachée Mongo Soo ayant quitté Paris, la délégation sera dirigée, en l'absence de S. Exc. El Hadj Haman Dicko, délégué permanent auprès de l'Unesco, par M. Gérard Ombgwa Bindumu, directeur des affaires culturelles.

Burundi : S. Exc. M. Joseph Nindorera ayant quitté Paris le 14 octobre, la délégation sera dirigée par M. Didace Mazuru, délégué permanent adjoint auprès de l'Unesco.

Finlande : S. Exc. le Dr Johannes Virolainen, ministre de l'éducation et chef de la délégation finlandaise, arrivera à Paris le lundi 21 octobre et y restera jusqu'au vendredi 25 octobre.

Koweït : S. Exc. M. Saleh A. Saleh, ministre de l'éducation et chef de la délégation du Koweït, a quitté Paris le 19 octobre.

Lesotho : S. Exc. M. J.R.C. Kotsokoane, chef de la délégation, et M. T.J. Mashologu ont dû quitter Paris. Il est prévu que M. Mashologu reviendra à diverses reprises à Paris pour participer aux travaux de la Conférence générale.

Royaume-Uni : Les personnalités dont les noms suivent dirigeront la délégation du Royaume-Uni aux dates indiquées ci-après :

Dame Mary Smieton (21 octobre)

M. A.E. Oram, M.P., Parliament Secretary, Ministry of Overseas Development (22-24 octobre)

Suisse : Avant l'arrivée et après le départ de M. Hans-Peter Tschudi, conseiller fédéral, chef de la délégation suisse, celle-ci sera dirigée par S. Exc. M. Bernard Barbey, membre du Conseil exécutif.

Tanzanie : S. Exc. M. C.Y. Mgonja ayant quitté Paris le samedi 19 octobre, M. D.L. Mfinanga dirigera la délégation.

LIAISON AVEC LA PRESSE

Les représentants des agences de presse, de radio, de télévision, de cinéma et de photographie chargés de suivre les travaux de la Conférence générale trouveront toutes facilités pour leur travail à la salle de la presse du bâtiment des conférences. Pour plus amples renseignements, ils sont priés de s'adresser au Service des relations avec la presse (tél. 20-96, 20-97) qui leur délivrera également des laissez-passer.

Des documents de la Conférence, des documents d'information générale, des communiqués de presse et des photographies seront à leur disposition. Des réunions spéciales d'information et des conférences de presse pourront être organisées de temps à autre à leur intention, et des entrevues individuelles pourront leur être ménagées sur demande avec les délégués et les membres du Secrétariat.

VI. INFORMATIONS DIVERSES

PROJECTIONS DE FILMS DE L'UNESCO PENDANT LA CONFERENCE GENERALE

Cinéma de l'Unesco, 14 h.30

Des séances cinématographiques consacrées à des films de l'Unesco sont organisées à l'intention des délégués à la Conférence générale.

21 octobre	<u>"LA NOUVELLE RENAISSANCE"</u> Travaux de restauration des oeuvres d'art à Florence après l'inondation de novembre 1966	27 minutes versions russe
------------	--	------------------------------

VISITES D'ETABLISSEMENTS CULTURELS

Les membres des délégations qui souhaiteraient prendre contact avec diverses personnalités françaises et visiter des établissements ou organismes culturels, scientifiques ou techniques peuvent s'adresser au secrétariat de la délégation française (bureau n° 242 - tél. 46-96). Un agent du secrétariat de la délégation est spécialement chargé de répondre à leurs demandes.

RECEPTIONS ORGANISEES PAR LES DELEGATIONS

Les délégations qui désirent choisir une date appropriée pour l'organisation de cocktails, réceptions ou dîners, sont invitées à consulter le Service du protocole (bureau S.375, tél. 21-31), où est tenu un registre de toutes les réceptions et manifestations portées à la connaissance du Secrétariat.

Les délégations qui désirent organiser des réceptions à la Maison de l'Unesco peuvent obtenir une allocation spéciale de boissons alcoolisées détaillées. Pour ces allocations et pour tous autres arrangements concernant les réceptions, prière de s'adresser à M. Gaudinet (tél. 21-91).

STATIONNEMENT DES VOITURES DES DELEGUES

Des zones de stationnement sont réservées aux voitures des délégués sur l'avenue de Suffren et l'avenue de Ségur, le long des bâtiments du Siège. Les délégués peuvent se procurer les macarons spéciaux requis au Service de réception des délégués.

RESTAURANT

En raison des nombreuses demandes qui sont adressées à l'U.R.S. pour l'organisation de cocktails et de réceptions dans l'aile Lowendal, le restaurant ne sera ouvert que sur demande pour des repas priés de 30 couverts au minimum.

Nous rappelons que le restaurant Ségur fonctionne tous les soirs, sauf le dimanche, de 18 h.15 à 21 h.30.